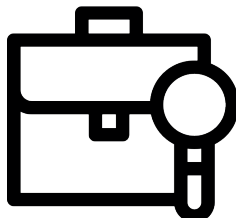




# MISSION HANDICAP - SERVICE EMPLOI

## L'accompagnement spécifique d'une situation individuelle de maintien dans l'emploi (hors PPR)



Prestation gratuite !

Vos agents ont refusé la période de préparation au reclassement ou ne peuvent en bénéficier ? Le CDG77 propose aux collectivités territoriales et établissements publics signataires, une prestation d'accompagnement au maintien dans l'emploi (aménagement de poste, changement d'affectation ou reclassement en dehors du cadre du dispositif de la période de préparation au reclassement).

### Identification du besoin

- La collectivité sollicite le CDG, elle remplit une fiche d'identification du besoin et transmet les pièces nécessaires au traitement du dossier.

### Étude de la situation

- La conseillère handicap et maintien dans l'emploi étudie le dossier, en lien si besoin, avec d'autres services du CDG (médecine préventive, instances médicales, info statut, retraite etc).

### Rédaction d'un rapport

- La conseillère handicap et maintien dans l'emploi présente un rapport comprenant une proposition de plan d'action et le transmet à la collectivité.

### Suivi

- Conseils et accompagnement méthodologique pendant de la mise en œuvre du plan d'action choisi par la collectivité.

## Les avantages

- 👍 Une conseillère handicap et maintien dans l'emploi spécialisée permettant un accompagnement global tout au long du processus (en collaboration avec les services médecine préventive, instances médicales consultatives, infos-statut et retraite).
- 👍 Un accompagnement concernant les nombreuses aides financières mobilisables auprès du FIPHFP.
- 👍 L'appui d'un réseau de professionnels spécialisés dans le champ du handicap.

## Votre interlocutrice

Carole FREOA vous accompagne dans vos projets de maintien dans l'emploi au 01 64 14 17 72 ou par mail : [carole.freoa@cdg77.fr](mailto:carole.freoa@cdg77.fr)